



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 28 MARS 2014

Le vingt-huit mars deux mille quatorze, à 20 H 30, le Conseil Municipal de la commune de VILLECONIN, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Marc FOUCHER, Maire.

Etaient présents : MM. Jacqueline DUSSEaux – Claude DELHAYE, Monique KLEIMANN, Adjoint
MM – Léna WAQUEZ - Emmanuel SAGOT – Patricia LE COZ – Peggy REGULUS – Claire FIALETOUX – Pascal CHAIGNEAU – Marcel PICAZO – Catherine SBALCHIERO – Serge LASCAR – Jean-Marie LOUBET – Gilles VERRECCHIA.

Le compte-rendu de la séance du 4 mars 2014 est lu et approuvé par les membres présents.

ORDRE DU JOUR

OBJET : Election du Maire –

Le Président a invité le Conseil à procéder à l'élection du Maire, conformément aux dispositions prévues par les articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Premier tour de scrutin :

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	15
- Bulletins blancs :	1
- Suffrages exprimés :	14
- Majorité absolue :	8

A obtenu : Mr Jean-Marc FOUCHER : 14 voix

Monsieur Jean-Marc FOUCHER ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

OBJET : Désignation du nombre d'adjoints –

Monsieur le Maire propose à l'assemblée la nomination de trois adjoints.

L'élection se fait à main levée. La nomination de trois adjoints est votée à l'unanimité.

OBJET : Election des adjoints –

Election du 1^{er} adjoint :

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de Monsieur Jean-Marc FOUCHER, élu Maire, à l'élection du premier adjoint.

Premier tour de scrutin –

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15
- Bulletins blancs : 2
- Suffrages exprimés : 13
- Majorité absolue : 7

A obtenu : Mme Jacqueline DUSSEAUX : 13 voix

Madame Jacqueline DUSSEAUX ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée Adjointe et a été immédiatement installée.

Election du 2^{ème} Adjoint :

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du second adjoint.

Premier tour de scrutin –

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15
- Bulletins blancs : 2
- Suffrages exprimés : 13
- Majorité absolue : 7

A obtenu : Mr Claude DELHAYE : 13 voix

Monsieur Claude DELHAYE ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Adjoint et a été immédiatement installé.

Election du 3^{ème} Adjoint :

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du troisième adjoint.

Premier tour de scrutin –

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15
- Bulletins blancs : 1
- Suffrages exprimés : 14
- Majorité absolue : 8

A obtenu : Mme Monique KLEIMANN : 14 voix

Madame Monique KLEIMANN ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée Adjointe et a été immédiatement installée.

Monsieur le Maire et le premier Adjoint étant installés, le Conseil Municipal prend acte qu'ils seront les représentants de la commune au sein de la Communauté de Communes Entre Juine et Renarde.

OBJET : Nomination des Présidents, Vice-Présidents et membres des commissions –

VU l'élection et l'installation du Conseil Municipal, du Maire et des Adjointes.

Considérant, pour le bon fonctionnement de la municipalité, qu'il convient de déterminer les commissions, et de désigner ses membres.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve les commissions suivantes, et nomme :

COMMISSION DES FINANCES :

- Président : Jean-Marc FOUCHER
- Vice-Président : Emmanuel SAGOT
- Membres : le conseil municipal

Voté avec 14 voix pour et une abstention.

COMMISSION URBANISME :

- Président : Jean-Marc FOUCHER
- Vice-Président : Monique KLEIMANN
- Membres : le conseil municipal

Voté à l'unanimité.

COMMISSION TRAVAUX, VOIRIE, CHEMINS RURAUX et SECURITE :

- Président : Jean-Marc FOUCHER
- Vice-Président : Gilles VERRECCHIA
- Membres : Pascal CHAIGNEAU – Monique KLEIMANN - Marcel PICAZO – Emmanuel SAGOT – Catherine SBALCHIERO.

Voté à l'unanimité.

COMMISSION ANIMATION – LOISIRS et CULTURE :

- Président : Jean-Marc FOUCHER
- Vice-Président : Claude DELHAYE
- Membres : Jacqueline DUSSEAUX - Serge LASCAR – Jean-Marie LOUBET - Gilles VERRECCHIA - Léna WAQUEZ.

Voté à l'unanimité.

COMMISSION COMMUNICATION :

- Président : Jean-Marc FOUCHER -
- Vice-Président : Claude DELHAYE
- Membres : Jacqueline DUSSEAUX - Claire FIALETOUX - Patricia LE COZ - Jean-Marie LOUBET – Catherine SBALCHIERO – Gilles VERRECCHIA

Voté à l'unanimité.

COMMISSION JEUNESSE ET SPORT :

- Président : Jean-Marc FOUCHER
- Vice-Président : Marcel PICAZO
- Membres : Jacqueline DUSSEAUX - Claire FIALETOUX – Serge LASCAR - Peggy REGULUS –

Voté à l'unanimité.

COMMISSION APPEL D'OFFRES :

- Président : Jean-Marc FOUCHER
- Vice-Président : Serge LASCAR
- Membres : Pascal CHAIGNEAU – Patricia LE COZ – Gilles VERRECCHIA.

Voté à l'unanimité

COMMISSION ACTION SOCIALE :

- Président : Jean-Marc FOUCHER
- Vice-Président : Léna WAQUEZ
- Membres : Jacqueline DUSSEAUX – Patricia LE COZ – Jean-Marie LOUBET - Marcel PICAZO.

Ainsi que trois personnes extérieures, dont Madame Yvette DELTON.

Voté à l'unanimité.

Les commissions existantes étant énumérées, Monsieur le Maire demande à l'assemblée s'il existe d'autres propositions. Il est proposé :

COMMISSION LIEU DE VIE ET COMMERCE DE PROXIMITE :

- Président : Jean-Marc FOUCHER
- Vice-Président : Claude DELHAYE
- Membres : Jacqueline DUSSEAUX – Claire FIALETOUX - Serge LASCAR – Jean-Marie LOUBET.

Voté à l'unanimité.

COMMISSION ENVIRONNEMENT – CADRE DE VIE :

- Président : Jean-Marc FOUCHER
- Vice-Président : Peggy REGULUS
- Membres : Claude DELHAYE - Jacqueline DUSSEAUX.

Voté à l'unanimité

COMMISSION SITE INTERNET :

- Président : Jean-Marc FOUCHER
- Vice-Président : Gille VERRECCHIA
- Membres : Claude DELAHYE - Serge LASCAR.

Voté à l'unanimité.

OBJET : Désignation des délégués titulaires et suppléants des Syndicats Intercommunaux –

VU l'élection et l'installation du Conseil Municipal, du Maire et des Adjointes.

Considérant, qu'il convient de désigner les membres titulaires et suppléants des Syndicats Intercommunaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, nomme, à l'unanimité :

Syndicat Intercommunal de Transport du Grand Etampois –

. Déléguées titulaires : - Claire FIALETOUX – Catherine SBALCHIERO

. Déléguées suppléantes : - Léna WAQUEZ – Patricia LE COZ

Syndicat Intercommunal du Regroupement Pédagogique de la Vallée de la Renarde –

. Déléguées titulaires : - Jacqueline DUSSEAUX – Peggy REGULUS et Patricia LE COZ

Syndicat Intercommunal du Bassin Supérieur de l'Orge –

. Délégués titulaires : - Gilles VERRECCHIA – Pascal CHAIGNEAU

. Délégués suppléants : - Marcel PICAZO – Claire FIALETOUX

Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères du Hurepoix

. Délégués titulaires : Léna WAQUEZ – Emmanuel SAGOT

. Délégués suppléants : Serge LASCAR – Pascal CHAIGNEAU

OBJET : Délégations au Maire –

VU l'installation du Conseil Municipal, du Maire et des Adjointes.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement l'article L.2122-22.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, délègue au Maire, à l'unanimité, les attributions suivantes :

- Arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services municipaux.
- Procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, et de passer, à cet effet, les actes nécessaires.
- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures, et de services qui peuvent être passés sans formalité préalable, en raison de leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

- Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans.
- Passer les contrats d'assurances.
- Créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux.
- Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans le cimetière communal.
- Accepter les dons et legs qui ne sont pas grévés, ni de conditions ni de charges.
- Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4000 €.
- Fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts.
- Fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (Domaine) le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés, et de répondre à leur demande.
- Décider de la création de classe au sein du groupe scolaire.
- Fixer les reprises d'alignement, en application d'un document d'urbanisme.
- Intenter, au nom de la commune, les actions en justice, ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le Conseil Municipal.
- Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux.

La séance est levée à 22 H 40.

Le Maire,
Jean-Marc FOUCHER,


